

Il y a un mois, Hervé FERON avait interpellé le Ministre de l'Intérieur au sujet d'un jeune Chinois, élève au lycée Marie Marvingt de Tomblaine, menacé d'expulsion.

Il y a quelques jours, le député a relancé le Ministre par une question écrite et par courrier. Voici la question écrite :

"Monsieur Hervé FERON attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, sur la façon dont sont étudiées les demandes de titres de séjour des élèves et étudiants étrangers en pleine année scolaire. Un cas inacceptable se présente actuellement sur la commune dont le Député est aussi le maire, avec un jeune Chinois, qui n'a aucune attache familiale dans son pays, qui était mineur au moment de son entrée en France, et qui suit assidument des cours dans un établissement de la ville de Tomblaine. Il obtient d'ailleurs des résultats qui satisfont l'ensemble de ses enseignants. Après avoir refusé d'annuler l'OQTF qui pesait sur ce jeune, les services de l'Etat dans le département ont assigné à résidence l'intéressé, l'année dernière, pendant 45 jours. Le jeune Chinois en question s'est soumis à cette obligation, mais en dehors de ses heures de cours afin de ne pas avoir d'absence. Il a ainsi montré une volonté inébranlable de s'intégrer, pendant que d'autres l'en empêchaient. Ce jeune Chinois n'est sans doute pas le seul dans ce cas. Le député demande donc à Monsieur le Ministre d'intervenir sur ce cas précis pour que soit respecté le droit à l'éducation, un droit garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en cessant ces expulsions."